

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr. Zied CHAHED (CPA Tunisie).

Bilan

Arrêté au 30 JUIN 2026

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
ACTIF				
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	82 841	53 421	108 397
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 116 697	986 470	1 024 079
AC3 Créances sur la clientèle	3	4 968 444	5 314 049	5 271 842
AC5 Portefeuille d'investissement	4	1 312 930	1 271 931	1 313 929
AC6 Valeurs immobilisées	5	251 536	237 699	254 981
AC7 Autres actifs	6	181 804	131 806	116 172
TOTAL ACTIF		7 914 252	7 995 376	8 089 400
PASSIF				
PA1 Banque centrale et CCP		35 723	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	101 270	193 038	82 354
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	8	6 607 237	6 761 089	6 778 696
PA4 Emprunts et ressources spéciales	9	348 557	265 975	340 622
PA5 Autres passifs	10	235 318	205 047	273 986
TOTAL PASSIF		7 328 105	7 425 149	7 475 658
CAPITAUX PROPRES				
	11			
CP1 Capital		150 000	128 000	150 000
CP2 Réserves		560 087	505 087	560 087
CP5 Résultats reportés		(96 345)	(65 427)	(65 427)
CP6 Résultat de la période		(27 595)	2 567	(30 918)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		586 147	570 227	613 742
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 914 252	7 995 376	8 089 400

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 30 JUIN 2026

(Unité : en 1000 DT)

	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB01 Cautions, avals et autres garanties données	677 387	622 985	691 835
HB02 Crédits documentaires	577 089	511 023	283 640
HB03 Actifs donnés en garantie	-	-	
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 254 476	1 134 008	975 475
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB04 Engagements de financement donnés	349 051	479 840	455 695
HB05 Engagements sur titres	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	349 051	479 840	455 695
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB06 Garanties reçues	1 649 468	1 646 665	1 680 484
TOTAL GARANTIES RECUES	1 649 468	1 646 665	1 680 484

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Exercice 2025
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1 Intérêts et revenus assimilés	12	254 984	302 580	571 378
PR2 Commissions (en produits)	13	40 921	40 314	87 442
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	14	11 418	8 590	20 840
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	15	54 804	46 048	98 740
Total produits d'exploitation bancaire		362 127	397 532	778 400
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	16	167 381	219 083	413 684
CH2 Commissions encourues		7 699	7 120	16 700
Total charges d'exploitation bancaire		175 080	226 203	430 384
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>				
		187 047	171 329	348 016
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	(68 612)	(32 745)	(97 280)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	(3 709)	(4 322)	(5 278)
PR7 Autres produits d'exploitation		59	80	164
CH6 Frais de Personnel	19	(87 347)	(79 835)	(169 592)
CH7 Charges générales d'exploitation	20	(39 356)	(40 041)	(81 637)
CH8 Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 308)	(8 907)	(22 673)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 226)	5 559	(28 280)
PR8/CH9 Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(2 669)	308	(1 117)
CH11 Impôt sur les bénéfices		(700)	(3 300)	(1 521)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(27 595)	2 567	(30 918)
PR9/CH10 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(27 595)	2 567	(30 918)
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		-	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(27 595)	2 567	(30 918)

Etat des flux de trésorerie
Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Exercice 2025
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		285 706	352 738	643 314
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(164 524)	(201 540)	(425 116)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		35 244	(28 243)	14 288
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		570 010	30 328	183 430
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(497 040)	(323 462)	(407 954)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(166 213)	(107 998)	(177 737)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(66 033)	(90 410)	(85 229)
Impôt sur les sociétés		(803)	(2 568)	(5 409)
FLUX DE TRESORERIE NET LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		(3 653)	(371 155)	(260 413)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		67 603	55 917	89 240
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(14 988)	(219 767)	(244 544)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(7 932)	(23 216)	(50 725)
FLUX DE TRESORERIE NET LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		44 683	(187 066)	(206 029)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission des emprunts		17 602	-	77 000
Remboursement d'emprunts		(2 293)	(32 545)	52 974
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(8 675)	(8 428)	(16 861)
FLUX DE TRESORERIE NET LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		6 634	(40 973)	113 113
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		47 664	(599 194)	(353 329)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 014 881	1 368 210	1 368 210
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE LA PERIODE	21	1 062 545	769 016	1 014 881

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2026

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 juin 2026, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et de la couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en produits qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

L'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes se font conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars.

Situation des engagements pour l'arrêtée des comptes au 30 juin 2026

A- Contexte

Au cours du mois d'avril 2026, la Banque a procédé à la migration de son système d'information bancaire vers le système T24. Les travaux de migration, de fiabilisation et de rapprochement des données se sont poursuivis au cours du deuxième trimestre 2026.

À la date d'arrêtée des états financiers intermédiaires au 30 juin 2026, certaines informations nécessaires à l'établissement des fiches individuelles de classification des relations de crédit, selon le processus habituellement appliqué par la Banque, n'étaient pas encore intégralement disponibles et fiabilisées. Cette situation n'a pas permis à la Banque de finaliser, pour l'ensemble des relations, une analyse individuelle complète pour les besoins de la classification des engagements et de l'adéquation des provisions et des agios réservés y afférents.

Dans ce contexte exceptionnel, et afin d'estimer la couverture requise au titre du risque de crédit au 30 juin 2026, la Banque a retenu une méthodologie statistique fondée sur les données du portefeuille à cette date, les taux historiques de migration vers les classes de risque 2, 3 et 4 ainsi que le niveau de couverture observé au 31 décembre 2025.

Cette approche a été appliquée à l'ensemble du portefeuille de crédit.

B- Principes généraux de la méthodologie retenue

La méthodologie mise en œuvre consiste à estimer le niveau des engagements non performants au 30 juin 2026, puis à déterminer le montant global de couverture correspondant.

Elle repose principalement sur :

- la ventilation de l'encours de crédit au 30 juin 2026 par secteur d'activité et par catégorie homogène de contreparties ;
- l'utilisation, pour chaque secteur ou catégorie, d'un taux moyen historique de migration vers les classes de risque 2, 3 et 4 ;
- l'estimation d'un risque additionnel au titre du premier semestre 2026 ;
- l'ajout de ce risque additionnel au stock des engagements classés au 31 décembre 2025 ;
- l'application au stock ainsi estimé du taux de couverture arrêté au 31 décembre 2025 intégrant les provisions individuelles, les provisions additionnelles et les agios réservés.

Au titre de la période de six mois close le 30 juin 2026, l'estimation retenue par la Banque a conduit à la comptabilisation d'une couverture supplémentaire de 78 484 KDT affectée comme suit :

- provisions individuelles : 36 648 KDT ;
- agios réservés : 41 836 KDT.

Ces montants ont été déterminés de manière à assurer une couverture globale du risque de crédit cohérente avec les résultats de la méthodologie statistique décrite ci-dessus.

➤ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°91-24, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Les taux de migration moyens ont été calculés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°91-24.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°91-24.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°91-24, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur les résultats et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutif à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeubles & constructions	2%
Immeubles hors exploitation	10%
Mobiliers et matériels de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	5%
Matériel informatique	20%
Logiciels	20%
Droit au bail	2%
Licences	Sur la durée de la licence
Nouveau système d'information T24	10%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations :	10%

Impôts sur les bénéfices

Au 30 juin, l'impôt sur les bénéfices est déterminé de manière forfaitaire en multipliant le résultat comptable par le taux d'imposition applicable pour la période (en tenant compte des contributions sociales et conjoncturelles).

3. FAITS SAILLANTS

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information, la Banque a procédé à une migration progressive de son ancien système « EQUATION » vers le système « T24 ». La dernière étape de cette migration, correspondant à la bascule comptable, a été réalisée sur la base de la balance comptable arrêtée au 30 avril 2026. À compter du 1^{er} mai, T24 est devenu le système comptable de référence pour toutes les transactions effectuées par la banque.

Afin d'assurer la reprise et l'équilibrage des soldes comptables issus de l'ancien système, des comptes internes de migration, d'équilibre et de reprise ont été utilisés. Ces comptes font l'objet de travaux de rapprochement, de justification et d'apurement visant, à leur terme, à ramener leurs soldes à zéro après validation des rapprochements correspondants.

Depuis la bascule, la Banque a engagé des travaux de fiabilisation portant notamment sur :

- le rapprochement des balances comptables issues des systèmes EQUATION et T24 et l'identification des écarts correspondants ;
- la correction des comptes clients et des comptes correspondants ;
- la justification et l'alignement des comptes internes ;
- l'analyse et l'apurement des comptes de migration et d'équilibre ;
- le suivi des flux comptables provenant des applications satellitaires interfacées avec T24.

La migration progressive des applications satellitaires, notamment celles relatives à la compensation, à la paie et à la gestion des achats, a nécessité un suivi spécifique des flux comptables générés et intégrés dans T24. Dans ce cadre, les anomalies et écarts liés notamment à la désynchronisation des flux, aux formats des données, aux rejets ou aux traitements des interfaces ont été identifiés et traités.

Au 30 juin 2026, certains travaux de rapprochement, de justification et d'apurement demeuraient en cours, principalement au titre des comptes de migration et d'équilibre ainsi que des flux issus du module de compensation. Les suspens relatifs aux applications de paie et de gestion des achats de biens et services avaient, quant à eux, été intégralement analysés et apurés.

Les travaux se sont poursuivis postérieurement à la date de clôture. Ils ont notamment permis de poursuivre l'analyse, la justification et la régularisation d'un nombre significatif des suspens générés.

Sur la base des analyses, rapprochements et régularisations réalisés à la date d'arrêté des présents états financiers intermédiaires, les travaux menés n'ont pas mis en évidence d'incidence significative sur le résultat de la période close le 30 juin 2026. Les travaux restant à finaliser font l'objet d'un suivi continu par la Banque afin d'assurer la justification des soldes résiduels, la traçabilité des opérations et leur apurement sur la base de traitements comptables validés. Le montant net de ces suspens est logé au niveau des autres actifs et s'élève au 30 juin 2026 à 55 652 KDT.

NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

4.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 82 841 KDT au 30 juin 2026 contre 53 421 KDT au 30 juin 2025 et 108 397 KDT au 31 décembre 2025.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Caisse	64 081	53 399	45 110
Compte courant BCT	18 739	-	63 265
Compte courant postal	21	22	22
Total	82 841	53 421	108 397

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 1 116 697 KDT au 30 juin 2026 contre 986 470 KDT au 30 juin 2025 et 1 024 079 KDT au 31 décembre 2025. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	56 523	46 823	159 210
Prêts aux établissements bancaires	962 483	848 048	769 447
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	85	131	102
Total créances sur établissements bancaires	1 019 091	895 002	928 759
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	12 925	2 476
Prêts aux établissements financiers	97 606	77 717	93 398
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	826	(554)
Total créances sur établissements financiers	97 606	91 468	95 320
Total	1 116 697	986 470	1 024 079

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2026 un solde net de 4 968 444 KDT contre 5 314 049 KDT au 30 juin 2025 et 5 271 842 KDT au 31 décembre 2025.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Comptes ordinaires débiteurs	641 408	674 568	524 850
Avances sur placements à terme	11 199	16 841	10 333
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	(1 077)	1 990	1 548
Total comptes débiteurs & Autres créances	651 530	693 399	536 731
Total autres concours à la clientèle	5 358 096	5 522 844	5 664 080
Crédits sur ressources spéciales extérieures	50 514	67 071	61 741
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	820	915	983
Total Crédits sur ressources spéciales	51 334	67 986	62 724
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 060 960	6 284 229	6 263 535

A déduire couverture :

Agios réservés (*)	(419 969)	(350 627)	(378 133)
Provisions individuelles (*)	(419 678)	(370 612)	(383 287)
Provision additionnelle	(138 687)	(135 908)	(116 804)
Provisions collectives	(114 182)	(113 033)	(113 469)
Total Provisions et agios	(1 092 516)	(970 180)	(991 693)

Total net des créances sur la clientèle	4 968 444	5 314 049	5 271 842
--	------------------	------------------	------------------

(*) Les provisions individuelles et les agios réservés ont été estimés sur la base d'une méthodologie statistique (voir note 2).

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à 1 312 930 KDT contre 1 271 931 KDT au 30 juin 2025 et 1 313 929 KDT au 31 décembre 2025. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Titres d'investissement	1 250 582	1 211 227	1 236 023
Parts dans les entreprises liées	40 657	40 657	40 657
Titres de participations	126 063	127 274	127 285
Créances rattachées	40 040	32 521	50 668
Total brut du portefeuille d'investissement	1 457 342	1 411 679	1 454 633
Provisions	(144 412)	(139 748)	(140 704)
Total provisions	(144 412)	(139 748)	(140 704)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 312 930	1 271 931	1 313 929

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 30 juin 2026 à 251 536 KDT contre au 30 juin 2025 et KDT au 31 décembre 2025.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.25	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 30.06.26	Amort / Provision Cumul au 31.12.25	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 30.06.26	VCN au 30.06.26
1) Immobilisation Incorporelles	138 021	55 317	(48)	193 290	(74 273)	(5 682)	-	(79 955)	113 335
Logiciels 1	66 220	-	-	<u>66 220</u>	(62 361)	(1 773)	-	(64 134)	<u>2 086</u>
Logiciels 2	59 858	55 317	-	<u>115 175</u>	(4 191)	(2 131)	-	(6 322)	<u>108 853</u>
Logiciels 3	10 869	-	-	<u>10 869</u>	(7 557)	(1 774)	-	(9 331)	<u>1 538</u>
Droit au bail	278	-	-	<u>278</u>	(164)	(4)	-	(168)	<u>110</u>
Autres immobilisations incorporelles	796	-	(48)	<u>748</u>	-	-	-	-	<u>748</u>
2) Immobilisations Corporelles	278 654	19 503	(31)	298 126	(154 787)	(5 538)	31	(160 294)	137 832
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>102 132</u>	<u>41</u>	<u>-</u>	<u>102 173</u>	<u>(71 274)</u>	<u>(1 727)</u>	<u>-</u>	<u>(73 001)</u>	<u>29 172</u>
Terrains d'exploitation	1 838	-	-	<u>1 838</u>	-	-	-	-	<u>1 838</u>
Bâtiments	24 783	-	-	<u>24 783</u>	(10 231)	(242)	-	(10 473)	<u>14 310</u>
Aménagements de bâtiments	75 511	41	-	<u>75 552</u>	(61 043)	(1 485)	-	(62 528)	<u>13 024</u>
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>81 197</u>	<u>17 628</u>	<u>-</u>	<u>98 825</u>	<u>(9 371)</u>	<u>(296)</u>	<u>-</u>	<u>(9 667)</u>	<u>89 158</u>
Terrains hors exploitation	51 388	17 628	-	<u>69 016</u>	-	-	-	-	<u>69 016</u>
Bâtiments	29 809	-	-	<u>29 809</u>	(9 371)	(296)	-	(9 667)	<u>20 142</u>
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 985</u>	<u>143</u>	<u>-</u>	<u>11 128</u>	<u>(7 865)</u>	<u>(317)</u>	<u>-</u>	<u>(8 182)</u>	<u>2 946</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>7 139</u>	<u>83</u>	<u>(29)</u>	<u>7 193</u>	<u>(7 115)</u>	<u>(22)</u>	<u>29</u>	<u>(7 108)</u>	<u>85</u>
<u>Matériels de transport en location financement</u>	<u>3 609</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 609</u>	<u>(3 141)</u>	<u>(363)</u>	<u>-</u>	<u>(3 504)</u>	<u>105</u>
Matériels informatique	<u>66 004</u>	1 598	-	<u>67 602</u>	<u>(51 496)</u>	(2 662)	-	(54 158)	<u>13 444</u>
Matériels de sécurité	<u>7 549</u>	7	-	<u>7 556</u>	<u>(4 497)</u>	(150)	-	(4 647)	<u>2 909</u>
Autres immobilisations	<u>39</u>	3	(2)	<u>40</u>	<u>(28)</u>	(1)	2	(27)	<u>13</u>
3) Immobilisations encours	67 366	-	(66 997)	369	-	-	-	-	369
Immobilisations corporelles encours	17 865	-	(17 496)	<u>369</u>	-	-	-	-	<u>369</u>
Immobilisations incorporelles encours	49 501	-	(49 501)	<u>-</u>	-	-	-	-	<u>-</u>
Total	484 041	74 820	(67 076)	491 785	(229 060)	(11 220)	31	(240 249)	251 536

Note 6 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à 181 804 KDT contre 131 806 KDT au 30 juin 2025 et 116 172 KDT au 31 décembre 2025 détaillée comme suit

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Comptes d'attente	56 782	79 753	57 217
Crédits & Avances aux Personnels	78 367	66 725	69 659
Impôts Actif	9 103	5 214	7 429
Charges à répartir	50	125	94
Stocks Imprimés & Fournitures	1 752	1 495	1 675
Crédits pris en charge par l'Etat	221	221	221
Compte de suspens et d'équilibre liés à la migration (*)	55 652	-	-
Provisions sur les autres actifs	(20 123)	(21 727)	(20 123)
Total général	181 804	131 806	116 172

(*) Voir note 3.

4.2 PASSIF

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont atteint 101 270 KDT au 30 juin 2026 contre 193 038 KDT au 30 juin 2025 et 82 354 KDT au 31 décembre 2025.

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	61 366	182 517	61 067
Dépôts et avoirs des établissements financiers	39 904	10 521	21 287
Total	101 270	193 038	82 354

Note 8 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 607 237 KDT au 30 juin 2026 contre 6 761 089 KDT au 30 juin 2025 et 6 778 696 KDT au 31 décembre 2025.

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Dépôts à vue	2 287 457	2 222 472	1 994 313
Dépôts à terme	2 074 296	2 403 197	2 578 168
Comptes d'épargne	1 934 019	1 832 001	1 902 442
Autres sommes dues à la clientèle	274 072	257 366	274 967
Dettes rattachées	37 393	46 053	28 806
Total	6 607 237	6 761 089	6 778 696

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 348 557 KDT au 30 juin 2026 contre 265 975 KDT au 30 juin 2025 et 340 622 KDT au 31 décembre 2025.

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Emprunts matérialisés	270 996	171 288	254 003
Emprunts obligataires	9 375	11 250	11 250
Emprunts subordonnés	125 166	138 334	125 584
Pensions livrées	128 439	12 568	110 836
Emprunts liés à des contrats de location financement	2 379	3 193	2 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 637	5 943	3 584
Ressources spéciales	77 561	94 687	86 619
Ressources extérieures	73 929	77 789	70 964
Ressources extérieures en dinars	54 157	53 066	48 759
Ressources extérieures en devises	19 772	24 723	22 205
Ressources budgétaires	2 823	16 158	14 996
Dettes rattachées sur ressources spéciales	809	740	659
Total	348 557	265 975	340 622

Note 10 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à 235 318 KDT contre 205 047 KDT au 30 juin 2025 et 273 986 KDT au 31 décembre 2025 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Frais liés au personnel	41 014	32 761	50 230
Divers frais à payer	55 597	38 007	29 561
Impôts passifs	18 576	20 575	27 823
Provisions pour risques et charges	29 449	27 860	30 649
Provisions sur éléments du hors bilan	11 175	8 945	10 917
Comptes d'attente	79 507	76 933	124 806
Total	235 318	205 047	273 986

4.3 CAPITAUX PROPRES

Note 11 : Capitaux propres

A la date du 30 juin 2026, le capital social s'élève à 150 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 50 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité.
Les capitaux propres ont atteint 586 147 KDT à fin juin 2026 contre 570 227 KDT au 30 juin 2025 et 613 742 KDT à fin 2025 ainsi détaillés :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Solde au 31.12.2025 avant affectation	150 000	225 904	10 000	4 219	120 817	195 172	2 790	1 185	(65 427)	(30 918)	613 742
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2025											
Réserve pour réinvest.											-
Dividendes											-
Résultats reportés									(30 918)	30 918	-
Solde au 31.12.2025 après affectation	150 000	225 904	10 000	4 219	120 817	195 172	2 790	1 185	(96 345)	-	613 742
Résultat net 30.06.2026										(27 595)	(27 595)
Solde au 30.06.2026	150 000	225 904	10 000	4 219	120 817	195 172	2 790	1 185	(96 345)	(27 595)	586 147

4.4 ETAT DE RESULTAT

Note 12 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 254 984 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 302 580 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 571 378 KDT au cours de l'exercice 2025.

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	18 325	28 719	53 158
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	18 325	28 570	52 717
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	-	149	441
Opérations avec la clientèle	236 659	273 861	518 220
Intérêts sur crédit CT & MLT	190 609	226 663	423 698
Intérêts sur comptes courants débiteurs	46 050	47 198	94 522
Total	254 984	302 580	571 378

Note 13 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 40 921 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 40 314 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 87 442 KDT au cours de l'exercice 2025.

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
Commissions sur comptes et moyens de paiement	26 808	23 639	50 723
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	6 692	5 693	13 957
Autres commissions	7 421	10 982	22 762
Total	40 921	40 314	87 442

Note 14 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 11 418 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 8 590 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 20 840 KDT au cours de l'exercice 2025.

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
Gain net sur titres de placement	-	10	10
Gain net sur opérations de change	11 418	8 580	20 830
Total	11 418	8 590	20 840

Note 15 : Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 54 804 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 46 048 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 98 740 KDT au cours de l'exercice 2025.

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2024 au 31.12.2025
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	46 547	39 047	89 920
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 469	1 886	3 584
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	5 788	5 115	5 236
Total	54 804	46 048	98 740

Note 16 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 167 381 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 219 083 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 413 684 KDT au cours de l'exercice 2025.

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
<u>Intérêts encourus et charges assimilées</u>	<u>167 166</u>	<u>218 696</u>	<u>412 776</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	1 972	3 689	9 795
Opérations avec la clientèle	152 357	204 595	383 029
Emprunts et ressources spéciales	12 837	10 412	19 952
<u>Autres intérêts et charges</u>	<u>215</u>	<u>387</u>	<u>908</u>
Total	167 381	219 083	413 684

Note 17 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 68 612 KDT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre un montant de 32 745 KDT au cours du 1^{er} semestre 2025 et 97 280 KDT au cours de l'exercice 2025 se détaillant ainsi :

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
Dotations aux provisions sur créances douteuses	36 648	31 030	76 587
Dotations aux provisions collectives	713	-	435
Dotations aux provisions additionnelles sur créances	21 883	6 746	17 652
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	6 000	3 800	14 824
Pénalités et amendes	6 121	716	2 521
Frais de recouvrement	4 147	2 523	10 186
Total dotations	75 512	44 815	122 205
Pertes sur créances	300	6 285	19 162
Radiation de créances	-	-	45 024
Total dotations & pertes et radiations sur créances	75 812	51 100	186 391
Reprises de provisions sur créances douteuses	-	(8 855)	(16 208)
Reprise de provision sur créances additionnelles	-	-	(8 540)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(7 200)	(9 500)	(19 339)
Reprise de provisions individuelles sur créances radiées	-	-	(23 555)
Reprise de provisions additionnelles sur créances radiées	-	-	(21 469)
Total Reprises	(7 200)	(18 355)	(89 111)
Total	68 612	32 745	97 280

Note 18 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 709 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 4 322 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 5 278 KDT au cours de l'exercice 2025 se détaillant ainsi :

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	6 001	5 214	9 345
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(2 292)	(892)	(4 067)
Plus ou Moins-value sur cession de titres de participations	-	-	-
Total	3 709	4 322	5 278

Note 19 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 87 347 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 79 835 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 169 592 KDT au cours de l'exercice 2025.

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
Rémunération du personnel	68 927	61 666	136 978
Charges sociales	16 267	15 906	28 453
Autres charges liées au personnel	2 153	2 263	4 161
Total	87 347	79 835	169 592

Note 20 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 39 356 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2026 contre un montant de 40 041 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2025 et 81 637 KDT au cours de l'exercice 2025.

Désignation	Période du 01.01.2026 au 30.06.2026	Période du 01.01.2025 au 30.06.2025	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025
Frais d'exploitation non bancaires	11 894	12 590	26 659
Autres charges d'exploitation	27 462	27 451	54 978
Total	39 356	40 041	81 637

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 30 juin 2026 un solde positif de 1 062 545 KDT contre 769 016 KDT au 30 juin 2025 et 1 014 881 au 31 décembre 2025 et se détaillent ainsi :

Désignation	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	82 841	53 421	108 397
Dépôts et avoirs nets auprès des correspondants et des établissements financiers	17 222	22 499	143 835
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	962 482	693 096	762 649
Total	1 062 545	769 016	1 014 881

4. Affaire liée au Conseil de la Concurrence

Le Conseil de la Concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2026, aucune décision n'avait été communiquée à la banque. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté de ces états financiers.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement postérieur à la date de clôture n'est survenu jusqu'à la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2026, susceptible d'avoir une incidence sur ces derniers.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026

***Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Arab Tunisian Bank - ATB***

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Bank (« ATB » ou « la banque ») comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan établis au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 7 914 252 KDT et des capitaux propres de 586 147 KDT compte tenu du déficit net de la période s'élevant à 27 595 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué dans la note 3 aux états financiers intermédiaires, la migration effectuée par la banque de son ancien système d'information « EQUATION » vers son nouveau système T24 a nécessité le passage par des comptes techniques de migration et des comptes d'équilibre. Aussitôt

la migration opérée, la Banque a engagé des travaux de fiabilisation, de justification et d'apurement de ces comptes, lesquels se sont poursuivis postérieurement à la date de clôture. L'état d'avancement de ces travaux à fin août 2026 fait ressortir une réduction significative des montants concernés, ainsi que des incidences limitées sur le résultat.

À la date de notre rapport, les travaux de justification et de rapprochement demeurent toujours en cours.

- Comme indiqué dans la note 2 aux états financiers intermédiaires la migration vers le système T24, intervenue en avril 2026, a limité la disponibilité de certaines données nécessaires à la classification et à l'évaluation individuelle des créances sur la clientèle.

Dans ce contexte, lors de l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026, la Banque n'a pas été en mesure de procéder à une analyse individuelle exhaustive des relations. Elle a, en conséquence, appliqué une méthode statistique à l'ensemble du portefeuille afin d'estimer le niveau de couverture requis. Cette démarche a conduit à la comptabilisation d'une couverture supplémentaire de 78 484 KDT affectée comme suit : provisions individuelles complémentaires de 36 648 KDT et agios réservés de 41 836 KDT.

Nos travaux ont principalement consisté à apprécier la cohérence de cette méthode et de ses principales hypothèses au regard des informations disponibles à la date de l'arrêté intermédiaire.

Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que le niveau de provisionnement au 30 juin 2026 repose sur une approche statistique mise en œuvre dans les circonstances exceptionnelles liées à la migration vers le système T24 et qu'une analyse individuelle exhaustive, fondée sur des données complètes et fiabilisées, pourrait conduire à un montant différent.

- La note 5 aux états financiers décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, relative au report des échéances pendant la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, aucun jugement n'a été notifié à la banque. Le risque final dépendra du dénouement de cette affaire.

Tunis, le 22 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

CPA Tunisie

Mohamed Zied CHAHED